

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2017

EXTENSION DU DÉLIT D'ENTRAVE À L'IVG - (N° 4400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Bompard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou les conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe d'une théorie scientifique moderne étant sa réfutabilité , cette rédaction établirait que le gouvernement souhaite faire de l'avortement une pratique politique et pas un acte médical.